

“ BÉNÉFICIER DU FONDS CORA DE SOUTIEN À L'EMPLOI

Un dispositif spécifique pour les entreprises ayant des projets visant à soutenir l'emploi sur le territoire du SCoT Sud 54

Dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en 2020, CORA a signé avec l'État, le 1er octobre 2021, une convention-cadre de revitalisation.

Déployée sur le département de la Meurthe-et-Moselle la convention de revitalisation a pour objectifs de contribuer au développement d'activités économiques ou à la reprise de commerces visant à soutenir 75 emplois sur deux ans, en apportant notamment un appui aux entreprises se développant sur le territoire du SCoT Sud 54.



Les aides mobilisables :

- Subventions
- Prestations d'appui-conseil

Plafonnées à 4 000 € par emploi créé/maintenu (CDI)

La nature des aides et leurs montants sont validés par un **Comité d'Engagement** qui réunit, entre autres, la direction de CORA, ainsi que les services de l'Etat.

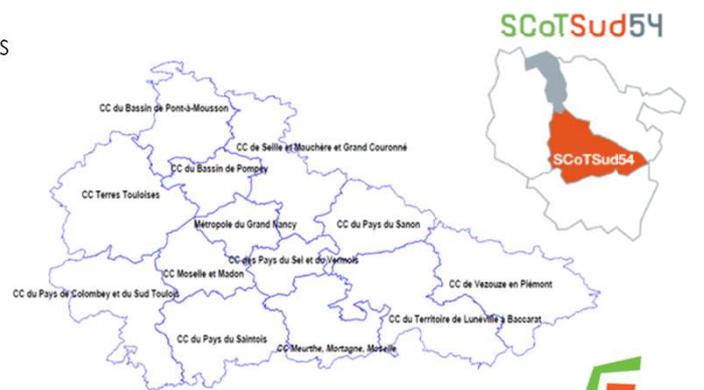
Ces aides peuvent intervenir en complément d'autres financements engagés dans le cadre de vos projets (publics et privés).

Critères d'éligibilité:

Entreprise TPE / PME / ETI :

- ✓ TPE/PME ayant un projet de développement / création /investissement, impliquant des créations d'emploi d'ici fin mars 2024
- ✓ Entreprises issues de l'Economie Sociale et Solidaire ayant des projets de création d'emplois
- ✓ Projets en lien avec la supply chain de Cora ou tout autre projet en lien avec la politique de CORA en matière de RSE et de durabilité (insertion, inclusion, recyclage)
- ✓ Projets de reprise de commerce pour lesquels l'emploi salarié est maintenu ou repris sur le périmètre défini
- ✓ Implantée ou souhaitant s'implanter sur le périmètre géographique de la convention

Périmètre de la convention : SCoT Sud 54 (sud Meurthe-et-Moselle)



métropole GrandNancy

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de Lunéville à Baccarat

Terres Toulouses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vos contacts